

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 25 avril 2022 à 20 h à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim

**1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 20 h 05, le maire, M. Émile Hudon, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**2- RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil sont présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

120-04-22 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des membres présents de renoncer à cet avis de convocation.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

121-04-22 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Renonciation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Résolution de régularisation CLICSÉQR
- 5- Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
- 6- Levée de l'assemblée

**4- RÉSOLUTION DE RÉGULARISATION CLICSÉQR**

CONSIDÉRANT QUE Dany Dallaire est en congé maladie et que Carolle Perron, nommée secrétaire-greffière remplace Dany Dallaire, est autorisée à faire les démarches pour régulariser la situation pour le CLICSÉQR;

122-04-22 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Dany Dallaire, directeur général et secrétaire-greffier :

- à inscrire la municipalité de Saint-Gédéon aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la municipalité de Saint-Gédéon (NEQ 8815190044) à CLICSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la municipalité de Saint-Gédéon à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon

dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité de Saint-Gédéon, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de la municipalité de Saint-Gédéon et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclus le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des Lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

## **5 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 25, M. Jean-Sébastien Allard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Carolle Perron  
Directrice générale par intérim